

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°32

Objet : Gestion des espaces touristiques du col du Fanget – Convention de mise à disposition des locaux du foyer de ski de fond à l'Union Sportive de La Blanche

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application agréée E-legalis.com

99_DE-004-200067437-20191204-32_04122019

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Les « espaces touristiques du col du Fanget » relèvent de la compétence additionnelle de Provence Alpes Agglomération (PAA) en matière de gestion d'équipements touristiques.

Une convention de mise à disposition les locaux du foyer de ski de fond du Fanget a été passée le 18 décembre 2017 avec l'association de l'Union Sportive de La Blanche (USB). Cette convention confie à l'association la gestion et l'animation du site du Fanget dans le but d'y accueillir les différents usagers du site, les skieurs de fond, les promeneurs à raquettes et d'y organiser des animations sportives, éducatives et ludiques. Elle prévoit le versement par PAA d'une redevance annuelle de 10.500 € à l'USB compte tenu du service réalisé.

Cette convention arrive à terme le 15 décembre 2019 et ne comporte pas d'article prévoyant les modalités d'une éventuelle reconduction. Le partenariat avec l'USB s'avérant satisfaisant, il est proposé de signer une nouvelle convention avec l'association pour une période de deux ans à compter du 15 décembre 2019.

Le projet de nouvelle convention annexé à présent rapport s'inscrit dans la continuité de la convention initiale et maintient le versement par PAA d'une redevance annuelle de 10.500 € à l'USB.

Il vous est demandé :

- D'approuver la convention avec l'Union Sportive de La Blanche pour la mise à disposition des locaux du foyer de ski de fond du Fanget pour une durée de deux ans à compter du 15 décembre 2019 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après délibération
 A l'unanimité
 Approuve les propositions présentées
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Appréciation légale : à la date de cette communication

99_DE-004-200067437-20191204-32_04122019